



COMMUNIQUE de Presse

Paris, le 12 octobre 2007

i2S, candidat à Alternext

i2S, acteur de référence international sur les marchés de la vision numérique, de l'optronique et du traitement professionnel de l'image à haute valeur ajoutée présente les principales caractéristiques de son introduction sur Alternext d'Euronext Paris.

VISA AMF N°07-355 EN DATE DU 12 OCTOBRE 2007

Société

Société française basée à Pessac, i2S est un acteur de référence technologique reconnu internationalement dans les marchés de la vision numérique, de l'optronique et du traitement de l'image à haute valeur ajoutée. Le Groupe i2S conçoit, fabrique, commercialise des systèmes à base d'optique, de caméras et de logiciel de traitement d'image pour des applications industrielles ou médiatiques commercialisées par trois pôles : « Vision » dédié aux systèmes optiques (51,2% du CA 2006), « DigiBook » dédiés aux systèmes de numérisation (37,4% du CA 2006) et « LineScan » dédié aux systèmes de contrôle de production industrielle (11,4% du CA 2006).

Actions dont l'admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris est demandée

i2S a demandé l'admission aux négociations sur Alternext de NYSE Euronext Paris de :

- 1 345 454 actions existantes, intégralement souscrites et libérées et toutes de même catégorie,
- 361 600 actions nouvelles maximum, susceptibles d'être émises dans le cadre de la présente offre,
- 54 240 actions nouvelles supplémentaires maximum en cas d'exercice de la clause d'extension,
- ainsi que 100 000 actions susceptibles d'être émises par l'exercice de BSA émis par l'assemblée générale du 25 janvier 2007 et dont les caractéristiques sont décrites au paragraphe 21.1.4 du document de base.

Structure du placement

Préalablement à la première cotation, la diffusion d'actions nouvelles et d'actions existantes dans le public (le « Placement ») aura lieu dans le cadre :

- d'une offre au public en France sous forme d'une « offre à prix ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre Publique ») comportant deux catégories d'ordre :
 - Ordre A1 : de 1 à 200 titres
 - Ordre A2 : Pour toute quantité au-delà de 200 titres.

Les ordres A1 seront servis prioritairement par rapport aux ordres A2.

- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »), comportant :
 - un placement public en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis d'Amérique.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, conformément à l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF.

Nombre d'actions offertes :

► 361 600 actions à émettre, soit environ 26,88 % du capital et 14,76% des droits de vote à ce jour.
En fonction de la demande, ce nombre pourra être limité à 75%, soit 271 200 titres, ou porté à 115% par exercice d'une clause d'extension, soit 415 840 titres.

► 90 400 actions existantes, pouvant être porté à 103 960 en cas d'exercice de la clause d'extension, à provenir des actionnaires cédants suivants :

	Nombre d'actions initial	Nombre d'actions maximal (1)
Jean-Pierre GERAULT	18 080	20 792
Jean-Louis BLOUIN	36 160	41 584
Alain RICROS	36 160	41 584
TOTAL	90 400	103 960

Clause d'extension

En fonction de la demande, une clause d'extension portant sur un maximum de 67 800 actions (soit 15% du nombre de titres initialement offert) pourra être mise en œuvre. Ces titres supplémentaires proviendraient :

- A hauteur de 54 240 actions d'une émission supplémentaire et,
- A hauteur de 13 560 actions de cessions complémentaires.

Prix par action

De 11,10€ à 12,90€. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette indicative et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 24 octobre 2007. Le prix par action fera l'objet d'un communiqué d'I2S à cette même date.

Date de jouissance :

1^{er} janvier 2007. Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de leur émission et donneront droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de cette date.

Dividendes

I2S n'envisage pas de procéder à une telle distribution de manière régulière dans le futur.

Produit brut de l'offre

	Augmentation de capital à 75%	Augmentation de capital à 100% et cessions	Augmentation de capital et cessions, après clause d'extension intégrale
Montant brut de l'offre <i>Dont produit brut des cessions revenant aux actionnaires cédants</i>	3 254 400,00 € 0 €	5 424 000,00 € 1 084 800,00 €	6 237 600,00 € 1 247 520,00 €

Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

I2S inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. Le produit net de l'augmentation de capital devrait être essentiellement consacré :

- A des opérations de croissance externe en fonction des opportunités pour plus de la moitié des fonds levés ;
- A la consolidation et au renforcement des moyens humains, technologiques, marketing de la Société pour accompagner son fort développement (objectif de croissance de 20% de l'activité par an) aussi bien en France qu'à l'étranger, pour le solde des fonds levés.

Cette répartition est donnée à titre indicatif, la société se réserve la possibilité de répartir les fonds différemment en fonction de l'évolution des produits, de la concurrence, des opportunités qui pourront se présenter et le cas échéant, en cas de limitation de l'augmentation de capital à 75%.

En outre, la Société considère que son introduction en bourse lui permettra d'asseoir sa notoriété auprès des clients et des partenaires et constitue de plus une opportunité d'associer ses salariés à son développement.

Garantie

Le Placement ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. Toutefois, le Placement fera l'objet d'un contrat de défaut de paiement conclu avec le Prestataire de services d'investissement, portant sur la totalité des actions que le Directoire décidera d'émettre à l'issue de la période de Placement, Dans le cadre de ce contrat le Prestataire de service d'investissement garantira le défaut de paiement entre la fin de l'Offre et le règlement-livraison.

Offre réservée aux salariés

Néant

Calendrier prévisionnel

12-oct-07	Visa AMF sur le prospectus
15-oct-07	Ouverture de l'Offre Publique et du Placement Global Publication du résumé du prospectus dans les « Echos »
23-oct-07	Clôture de l'Offre Publique et du Placement Global à 17 heures
24-oct-07	Fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global Décision de l'exercice éventuel de la clause d'extension Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre Publique Première cotation des actions de la Société Publication du communiqué confirmant le dimensionnement final, le prix de l'Offre Publique et du Placement Global et le taux de service des particuliers
29-oct-07	Règlement et livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global
30-oct-07	Début des négociations sur Alternext d'Euronext Paris

Engagements de conservation :

Les principaux actionnaires et titulaires de BSA de la Société se sont engagés, vis-à-vis du PSI et du Listing Sponsor, à conserver les actions détenues à l'issue du placement (ainsi que 100 000 actions résultant de l'exercice éventuel des BSA détenus à la date de première cotation des actions) selon les conditions suivantes :

- 100 % des actions détenues pendant 180 jours à compter de la date de règlement-livraison,
- 80 % des actions détenues pendant 270 jours,
- 60 % des actions détenues pendant 360 jours.

Ces engagements pourraient être levés sur demande du PSI et du Listing Sponsor.

La Société informera immédiatement le marché des modifications des engagements de conservation décrits au paragraphe 7.3 de la note d'opération dont elle devra être informée par le PSI ou les actionnaires concernés dans les conditions et sous réserve des exceptions prévues aux articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Cotation

Première cotation le 24 octobre 2007.

Début des négociations sur Alternext d'Euronext Paris le 24 octobre 2007.

Code ISIN : FR0005854700

Code Mnémonique : ALI2S

Résumé des principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous à la section 4 du document de base enregistré par l'AMF le 28/09/2007 sous le N°1 07- 147 et à la section 2 de la présente note d'opération avant de prendre leur décision d'investissement.

Concernant l'opération d'introduction :

- Le risque lié à l'absence de cotation préalable préalablement à l'introduction sur Alternext.
- La possibilité de limiter l'émission à 75% ce qui pourrait avoir des conséquences sur la future liquidité des titres. En outre, si le seuil des 75% n'était pas atteint, les ordres deviendraient caducs et l'opération serait annulée.
- L'absence de garantie de bonne fin décalant ainsi le début des négociations sur le titre à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.
- L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites au paragraphe 4.9. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.
- Conformément aux dispositions de l'article 3.2 des règles d'Alternext, les titres dont l'admission est demandée sur ce marché est subordonnée à ce que l'Offre réalisée dans le cadre du Placement donne lieu à une souscription effective d'un montant au moins égal à 2 500 000 euros. A défaut, les ordres émis par les souscripteurs seront caducs et annulés.

Concernant la Société :

Les principaux facteurs de risques liés à la société i2S tels que décrits au chapitre 4 du document de base, sont les suivants :

- Les risques liés aux partenariats commerciaux et industriels :
Les partenariats commerciaux concernent d'une part des accords de distribution avec de grands groupes industriels fabricant des composants optiques dont i2S est le distributeur en France et d'autre part, un accord de distribution exclusive avec la société ASSY ayant développé un système de tourne pages automatique qu'intègre à une partie de ses gammes de scanners (sur 2006, un scanner automatique a été commercialisé, pour un CA de l'ordre de 300K€, soit 2,4% du CA total d'). i2S estime n'être dépendant d'aucun de ses clients dans la mesure où la contribution des dix plus importants clients a atteint 47,2% du chiffre d'affaires 2006 contre 37,5% fin 2005. Même si la qualité et la longévité des relations avec ses fournisseurs conduise la société à considérer ces derniers comme des partenaires, ils n'en restent pas moins des fournisseurs.
Sur le plan industriel, i2S a opté pour une externalisation de la production auprès d'un réseau de partenaires industriels et sous-traitants. Même si elle assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des processus de fabrication et d'assemblage, i2S est dépendante de ses partenaires et prestataires pour la bonne exécution des travaux.
- Les risques liés à l'application des règles environnementales :
L'application des directives européennes RoHS et DEEE a conduit le groupe à respecter de nombreuses obligations, notamment dans la restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses (plombs, cadmium, mercure...), et à sensibiliser et informer l'ensemble de son personnel sur le recyclage, la limitation et l'élimination des déchets. De nouvelles réglementations pourraient être davantage contraignantes.
- Les risques liés à la corporate governance :
Dans un souci de se mettre rapidement au niveau des meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, il a été décidé d'un commun accord entre la Société et Monsieur Alain Ricros, actuel Président du Conseil de Surveillance, que ce dernier démissionnera de son poste de Directeur des Affaires Internationales au plus tard le 31 décembre 2007.

Contact investisseurs

Jean-Pierre GERAULT
Président du Directoire
Téléphone : 05 57 26 69 08
Email : i2S@i2S.fr

Intermédiaires financiers

Listing Sponsor	Prestataire de services d'investissements
Allegra Finance 213 Bd Saint-germain 75007 PARIS Tél : 01 42 22 10 10	KBC SECURITIES « Le Centorial » 18, rue du Quatre Septembre 75002 Paris.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa n°07-355 en date du 12 octobre 2007, sont disponibles sans frais auprès d'i2S **28-30, rue Jean Perrin 33 608 PESSAC** et des établissements habilités à recevoir des ordres d'achat ou de souscription. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) et d'i2S (www.i2S-corp.com).

Le prospectus se compose :

- * D'un document de base enregistré le 30 août 2006 sous le N°1 07-147 et
- * D'une note d'opération.

Une notice sera publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires le 17 octobre 2007

« Ce document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus et les investisseurs ne doivent ni accepter une offre ni souscrire à des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document, sauf sur la base d'informations contenues dans un prospectus publié par i2S.

L'attention du public est attirée sur la section du prospectus relative aux facteurs de risques, à savoir le paragraphe 4 du document de base.

*Ce document ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou une invitation de vente ou d'émission, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique (incluant ses territoires et possessions, chaque Etat aux Etats-Unis d'Amérique et le District de Columbia) ou dans tout autre pays. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent document n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats -Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y aura pas d'offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique.*

*Ce document n'est destiné qu'à des personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professional ») au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié (l'« **Ordre** ») ou à toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) de l'Ordre (ces personnes étant collectivement désignées comme les « personnes habilitées »). Les valeurs mobilières de la Société ne sont disponibles et ne pourront être offertes ou émises qu'à de telles personnes habilitées et toute offre, sollicitation ou accord en vue de l'achat des valeurs mobilières de la Société ne pourra être réalisé qu'avec de telles personnes habilitées. Toute personne procédant à la distribution de ce document doit au préalable s'assurer qu'une telle distribution ne contrevient pas à une quelconque disposition légale ou réglementaire.*

Aucune copie de ce document n'est et ne doit être publié, distribuée ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada. L'information figurant dans ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, en Australie ou au Canada.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce document est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. I2S n'assumera aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions. »

Contacts

actifin
communication financière

Stéphane RUIZ / Jean-Yves BARBARA Tel : 01 56 88 11 11

E-mail : sruiz@actifin.fr / jybarbara@actifin.fr